Annuaires Paul DOUAI de l'Oise
(OISE 1933)
Répertoire des Adresses
EN VENTE
dans toutes les librairies

Petite Correspondance

Paris-Roubaix 1932. — Nous estimons qu'il ne le peut pas, car en effectuant ces travaux il ne vous a pas procuré des avantages nouveaux; il n'a fait que remplacer ce qui existait auparavant, mais qui était devenu inutilisable. — H.R.M.G. — Nous supposons que vous voulez dire « remplacer une nervure ». C'est en principe bien réparatoire incombant au bailleur (article 1754 du Code Civil), sauf s'il y a vétusté ou force majeure, auxquels cas la charge incombe au propriétaire. — Gigi D.U. 13. — Il faudra sans doute l'autorisation ministérielle et l'affiliation à une société ou non pas seulement l'enregistrement préfectoral, car vous êtes Française il est vrai et expédiez un commerce à votre nom, mais l'autorisation que vous sollicitez n'est pas relative à votre commerce; or, quand il ne s'agit pas du commerce (et quand il n'y a pas de contrat de mariage), c'est le mari qui administre les biens de communauté, et ici le mari est étranger. Risques de faire une demande à la Préfecture, mais surtout pour ne pas avoir d'ennuis par la suite, ne cachez pas la situation véritable. — E.H.C. 33. — Malheureusement, nous ne pouvons nous prononcer en ces matières spéciales. Nous vous conseillons de vous adresser à une organisation d'anciens combattants.

Très décidée. — Veuillez vous adresser à la Caisse « La Famille », rue du Château. — Le Bouif 53. — Aucun article n'est définitif et en raison des graves événements politiques de ces derniers temps, la discussion a été suspendue. Notre journal tiendra les lecteurs au courant sur cette importante question. — Abonné ennuyé. — En principe, si la servitude de reculement n'atteint pas l'immeuble dans sa majeure partie ou si dans le cas d'alignement de la loi de 1910 la portion restante ne devient pas impropre à recevoir une construction salubre, il n'est tenu compte que de la valeur du terrain nu. Pour ces questions importantes qui ne peuvent être lieu vidées en quelques mots, vous aurez intérêt à vous renseigner à la Mairie. — Jeune fille célibataire 181. — Soit 56 fr., plus la différence des charges, soit, mais si vous deux, propriétaires et locataire y consentez, un loyer forfaitaire de 62 fr. charges comprises. Nous disons plus haut la différence des charges et non les charges entières; comme c'est une question de fait nous ne pouvons vérifier l'exactitude du chiffre de 15 francs que vous nous indiquez.

M.M.H. — Nous l'ignorons, mais vous pourrez sans doute obtenir ce renseignement à la Mairie, bureau de la population. — H.X. 10. — Il est absolument libre d'en faire ce qu'il veut, à condition que cette personne ne se détériore pas par la non usage (ce qui ne semble pas beaucoup à redouter) et que ce fait n'occasionne pas d'humidité aux murs, ce qui est peu probable, puisque deux persiennes sur trois sont levées. — G.D. Lys. — Une modification au registre du commerce (greffe du Tribunal de Commerce). Voyez aussi le contrôleur des Contributions directes. Prévenir le contrôleur des Contributions indirectes. Faire à la Mairie votre changement de domicile, ainsi qu'à l'arrivée. Prévenir la gendarmerie pour les obligations militaires. Vous préoccuper de la radiation sur les listes électorales et de votre inscription sur les nouvelles listes. Tenir une comptabilité en règle (qui probablement existe déjà), savoir un livre journal, un livre d'inventaires, livre de copies de lettres et de factures, etc.... outre les registres d'utilité fiscale. Nous ne pouvons entrer dans plus de détails. — Un abonné 311-232. — Nous ne pouvons ici vous donner les règles complexes de réalisation du gage. Il semble bien en tout cas que vous ne puissiez pas vous affranchir de la formalité préliminaire prévue par l'alinéa 1er de l'art. 93 du Code de Commerce, à savoir une simple signification faite au débiteur et au tiers bailleur de gage (qui en l'espèce semble être le débiteur lui-même), cette signification devant précéder de huit jours au moins la réalisation du gage dans les formes légales.

Céline 109. — Aucune loi ne le dispense de payer son loyer. Vous pouvez agir en paiement de loyers devant le Juge de Paix (si le loyer annuel n'excède pas 1.500 fr.), mais le juge peut, si le débiteur est de bonne foi, lui accorder de vous payer par fractions. Vous pourriez aussi assigner en résiliation de la location, mais c'est bénéficiaire, surtout si c'est à cause du chômage que le locataire ne paie pas; nous ne vous le conseillons pas. — M.G.C. — A notre avis et jugeant sur le peu de renseignements que vous nous soumettez, nous estimons que vous êtes un salarié; comme tel vous ne payez ni l'impôt sur les bénéfices commerciaux, ni le chiffre d'affaires. Mais votre demande est trop vague pour que nous puissions vous donner une certitude. Vous aurez intérêt à vous adresser au Contrôleur des Contributions directes. — Malière. — C'est une question des plus controversées, sur laquelle nous ne pouvons pas nous prononcer. — Sonnée 24. — 1° C'est évidemment ennuyeux, mais il est à espérer que le contrôleur (auquel nous vous conseillons de rendre une visite au préalable), se basera plutôt sur la nature du travail que vous faites que sur l'appellation qu'en vous donne et que vous avez pris sur votre signature à la fin du bail. Attention au danger que vous risquez au point de vue de l'augmentation. Nous vous conseillons de voir un avocat; 2° Pure et simple signée d'une seule partie et n'entraînant d'obligations que pour une seule partie, par obligation de faire enregistrer (seul quand le papier doivre être produit en justice, par exemple à l'occasion d'une demande en paiement), mais vous devez mettre des timbres fiscaux d'une valeur de 0.15 par cent francs. — H.W. 19. — Pour ces questions très complexes, voyez un avocat. — Chrétien J.M.J. — Loyer normal 74.40 mais vous avez depuis longtemps laissé passer le délai d'action en réduction.

A.D. 1912. — Oui, avec une allusion délicate et émue à cet événement.

BOURSE DE PARIS DU MERCREDI 28 DÉCEMBRE 1932

VALEURS	Cours Préc.	Cours du J°
3 % perpétuel	76.15	76.30
3 % amortissable	80.15	80.20
3 ½ % amortis.	—	—
3 ½ % 1917	88.60	88.40
6 % 1918	88.60	88.70
5 % 1920	117.10	116.00
4 % 1925	107.75	107.20
4 ½ % 1932 A	98.20	98.30
4½ % 1932 B	93.10	93.15
F.R.T. 6 % 1926	510	498.50
— 4 ½ % 1920	470.00	460.00
— 4 ½ % 1932	—	—
B. Très. 5 % 1924	748.50	748.50
— 7 % 1926	547.50	547.50
Caisse Autonome	954.00	956.50
Créd. Nat. 5 % 1919	605.00	605
— oblig. 5 % 1920	527	527.00
— bons 6 % 1921	521	520
— 6 % juil. 1922	546	545.50
— 6 % janv. 1923	520	520
— 6 % juin 1923	510	519
— 6 % janv. 1924	530.00	535
Emp. int. 5½% 1930	618	—
Banq. France (n.)	11.790	12.070
Banq. Algérie (n.)	70.050	70.135
B. Paris, Pays-B.	1067	1080
Banq. Transatlant.	572.00	572
Banq. Union Paris	460	461
Cie Algérienne	1670	1685
Comptoir Nat. d'Esc.	1165	1162
Crédit Com. France	708	717
— Foncier France	4885	4935
— Lyonnais	2120	2130
Sté Générale (n.)	1098	1105
Rente Foncière	650	650
Suez	17.380	17.390
Métropolitain Paris	1204	1310
Distr. Paris d'Electr.	2190	2215
Electricité (C.G.E.)	2285	2290
Thomson-Houston	402.00	414.00
Forges, Ac. H. et Rem.	552	567
Trans. Lam. du Havre	551	555
Mines de Courrières	395.00	388.00
Mines de Lens	504.00	500.00
Bolléo	70	72.50
Kuhlmann (Etabl.)	533.00	539
Charbonnages Réunis	218.00	220.00
Transatlant. nouvelle	63.50	63.50
Busse Cons. 1re et 2e a.	4.20	4.15
— 5 % or 1906	1.95	1.90

VALEURS	Cours Préc.	Cours du J°
Serbie 4 % ann. 1895	30.00	30.00
Turc Dette ut. unf.	27.50	26.90
Turc Dette 5 % 1914	25.30	25.10
Banque Nat. Mexicaine	172.00	170.50
Banq. Imp. Otto 250 f.	495.00	500 00
Crédit fonc. Egyptien	2140	2185
Central Mining	1045	1063
Rallis Karaïdis	29.50	30.00
Caoutchoucs (Fin.)	101.50	105.00
Colombia	62.25	—
De Beers (ordin.)	459.00	450.00
Franco-Wyoming ord.	170.00	173.00
Huiles de Pétrole	315.50	318.00
Malacca (ord.)	104.50	104.50
Phosph. Constantine	325	320.00
Phosph. Tunisiens	83.00	80.00
Tabac (Selo) priv.	195.50	200.50
Allut	480	501
Bruay	2400	2475
Omnium Int. Pétr.	68.00	70.00
Royal Dutch	15.050	15.300
Aciéries de France	187	187
— de Longwy	480	475
Fives-Lille	1067	1060
Forg. et A. Marine	501	500
Forg. C. H. Jeumont	504	510
Senelle-Maubeuge	842	856
Rothane	5800	5885
Marine	582	582
Vicoigne-Nœux	690	680
Dép. Méd 6 % 1931	526	526
Bons Foncier 1927	66.00	66
Bons Foncier 1928	—	66.50
Banque Indo-Chine	2200	3190
Banque Pays Nord	—	—
Crédit Indust. Lab.	1430	1441
Crédit Fonc. Colonial	125	125
Sté Fin. Cuiv. et Pyr.	301.00	301.00
Sté Gén. Als. Lorr.	295	295
Sté Marseill. Crédit	601	603
Sté Marseill. Crédit	550	540
Magas. Gén. Paris	2080	2063
Baux (Cie Génér.)	1700	1695
Air comprimé	3200	3220
Electricité de Paris	1100	1190
Navrales Ent. Elec.	1295	1295
Ouest-Lumière	398	401
Téléphones	620	620
Gaz et Eaux	1060	1070
Gaz France-Strasg.	2000	2095

VALEURS	Cours Préc.	Cours du J°
Gaz de Paris	476	466
Aciéries Micheville	718	720
Châtillon-Commentry	2200	2285
Mézeux (Cie franç.)	1855	1875
Charbon. Tonkin	3065	3425
Commentry-Fourch.	615	620
Dynamite (Centre)	1920	1985
Saint-Gobain	1330	1340
Distiller. Indo-Chine	610	630
Sucrerie brésilienne	225	—
Sucreries coloniales	95	95.00
Etabl. Boknanowski	131	133.00
Cie fr. Afriq. Occid.	1775	1790
Banque d'Athènes	—	—
C. Fonc. Fr.-Canada	4945	4950
Télégraphes Nord	—	2355
Lidvin (Coup. 30)	8600	9000

CHEMINS DE FER

Est	804	790
Lyon	1000	1000
Midi	855	865
Nord	1455	1470
Orléans	950	960

VILLE DE PARIS

1871 3 % r. à 400 f.	399.00	399.50
1875 4 % r. à 500 f.	495.00	492.50
1876 4 % r. à 500 f.	494 00	497.00
1892 5 % r. à 400 f.	284.00	283.50
1894-96 2 ½ r. 400 f.	283.00	283.00
1898 2 % r. à 500 f.	325.00	325.00
1899 2 % Mét. r. 500	320.00	320.00
1904 2½% 500-1000	340.00	408.50
1905 2 % r. à 100 f.	—	302.00
1910 5 % Mét. r. 400	302.00	302.00
1910 3 % r. à 400 f.	287.00	290.00
1912 3 % r. à 500 f.	268.00	269.00
1923 5 % déc. r. 500	515.00	515
1924 6 % déc. r. 500 f.	522	521
1926 5 % à 1.000 f.	983.00	985.00
1929 4 ½ % à 1.000 f.	988.00	988.00
1930 4 % à 1.000 f.	878.00	880.00
1930 4 % 1.000 (lots)	900 00	899.00
1931 4 % 1.000 (lots)	910.00	918.00

COMMUNALES

Com. 1879 2.60 r. 100	518	519
— 1880 3 % r. 500	516	516
— 1891 3 % r. 400	315.00	315.00
— 1892 2.60 r. 500	371	370.00
— 1899 2.60 r. 500	388	385.50
— 1906 3 % r. 500	302	302.00
— 1912 3 % r. 250	195	192.00
— 1920	696	699
— 1931 4 %	906	915.00

FONCIÈRES

1879 3 % r. 500 fr.	520	520
1886 3 % r. 500 fr.	323	324.00
1885 2.60 r. 500 fr.	353	354
1895 2.60 r. 500 fr.	370.50	375.00
1903 3 % r. 500 fr.	398.00	392.00
1909 3 % r. 250 fr.	192.00	192.00
1913 3 ½ r. 500 fr.	396	395.50
1918 4 % 500 fr.	456.00	452

COURS DES CHANGES

Londres	83.43	85.46
New-York	25.54	25.62
Allemagne	—	—
Belgique	354.50	355.75
Argentine	—	—
Danemark	—	443.00
Espagne	209.12	209.37
Hollande	1029.3	1030.0
Italie	131.50	131.15
Norvège	—	—
Pologne	287.00	287.50
Portugal	—	—
Prague	—	75.90
Roumanie	15.15	15.17
Suède	467.50	467.00
Suisse	495 25	493.00
Vienne	—	—

BOURSE DE LILLE

du mardi 27 décembre 1932

(Le premier chiffre indique le cours précédent et le second chiffre, le cours du jour).

VALEURS EN HAUSSE

Aniche (action), 1.875—1.885. — Anzin (act.), 1.220—1.245. — Béthune, 5.600—5.605. — Béthune (10°), 554—575. — Bruay, 2.380—2.485. — Bruay (10°), 245—240. — Carvin, 1.400—1.412. — Courrières, 381—389. — Douges, 1.200—1.215. — Escarpelle, 2.710—2.725. — Lens, 503—504. — Lévin, 295—299. — Lévin (coup. 30), 8.775—8.900. — Ostricourt, 1.340—1.345. — Thivencelles, 155—162. — Vicoigne-Nœux, 660—675. — Crédit du Nord, 515—518. — Energie Electrique du Nord, 636—643. — Aciéries Sambre-et-Meuse, 1.105—1.115. — Denain-Anzin, 1.130—1.160. — Fives-Lille, 1.060—1.070. — Aciéries Nord-Est, 554—564. — Franco-Belge matériel chemin de fer, 1.240—1.242. — Jeumont, 510—515. — Senelle-Maubeuge, 827—850. — Kali, 1.720—1.741. — Agache fils, 302—314. — Kuhlmann, 529—535. — Glaces et Verres S.P.G., 2.570—2.615. — Saint-Gobain, 1.339—1.345.

VALEURS EN BAISSE

Marles 70 %, 570—566. — Vendin (capital), 19—15. — Engrais de Roubaix, 77-76.

VALEURS STATIONNAIRES

Blanzy, 615. — Aciéries Longwy, 480. — Ateliers Chantiers France, 68. — Ateliers Chantiers Caill, 272. — Arbel, 387. — Le Blan, 422. — Tiberghien (action), 399.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS du 27

Clôture

Blés. — Tendance soutenue. — Disponible cote officielle, 108.00 ; courant, 113.50 payé ; prochain, 114.25 payé ; février, 116.00 payé ; 3 de janvier, 116.00 payé ; 3 de février, 117.25 à 117.50 ; 3 de mars, 118.25 à 118.50 ; 3 d'avril, 119.00 payé.

Farines. — Tendance sans affaires. — Fleur de consommation, 146.00 vendeur ; courant, 148.00 vendeur ; prochain, incoté ; février, incoté ; 3 de janvier, incoté ; 3 de février, incoté ; 3 de mars, incoté ; 3 d'avril, 152.00 acheteur.

Avoines. — Tendance ferme. — Courant, 83.50 à 83.75 ; prochain, 84.25 payé ; février, 85.25 à 86.00 ; 3 de janvier, 85.50 payé ; 3 de février, 87.00 à 87.50 ; 3 de mars, 88.25 payé ; 3 d'avril, 88.75 payé.

BOURSE DE BRUXELLES

du mardi 27 décembre 1932

Rentes belges. — Belge 2e série 3 %, 66. — Emprunt belge (à lots) 1932, 502. — Int. à primes 5 % 1920, 465. — Restaurat. Nationale 5 % div., 84.25. — Chemins de fer belges C. à G., 453; id. H.L.J., 453. — Dommages de guerre 1921 4 %, 175; id. 1922 5 %, 223.75; id. 1923 5 %, 480.25. — Consolidés 1921 6 %, 90.50.

Emprunts provinces et villes. — Anvers 1887 2 1/2, 78. — Anvers 1903 2 %, 75.50. — Bruxelles 1902 2 1/2, 58.25. — Bruxelles Maritime 2 %, 68. — Congo (primes) 1888, 112.50.

Banques. — Banque de Bruxelles, 560. — Banque Nationale, 1.900. — Société Générale, 4.750.

Métallurgie. — Aciéries d'Angleur, 415. — Armes de guerre, 310. — Baume-Marpent (fond.), 3.760. — Cockerill, 1.100. — Espérance Longdoz-Liége, 2.275. — Ougrée-Marihaye, 1.500. — Providence (Forges), 8.000. — Sambre-Moselle, 1.475. — (Thy-le-Château) (Hauts-Fourneaux), 2.635.

Charbonnages. — Amercœur, 1.610. — Bonne-Espérance Batterie, 1.975. — Noël Sart-Culpart, 8.025. — Nord-Charleroi, 2.390. — Réunis de Charleroi, 515. — Sacré Madame, 2.400. — Trieu Kaisin, 700. — Unis Ouest de Mons, 427.50.

Zincs, plombs et mines. — Asturienne des Mines, 173. — Overpelt, 405. — Vieille Montagne, 2.030.

Industries diverses. — Produits chimiques Auvelais, 920. — Sofina ordin., 10.400.

Valeurs coloniales. — Kasai (Cie du) 100e part, 257.50. — Katanga priv., 27.500. — Katanga ord., 26.400. — Minière Grands Lacs (10e cap.), 352.50. — Union minière (c.), 3.470; id. (d.), 3.435; id. (priv.), 3.155.

Actions étrangères. — Canadian Pacif. (1es), 500. — Brazilian Tract. ord., 317.50; id. titre de 4, 317.50. — Luxembourg Burbach.-E.-D., 2.400.

Communiqué par le Crédit du Nord Belge de Bruxelles. (Bancourt, Courtrai, Gand, Tourcoing, Menin, Mouscron).

CHANGES A TERME

Un mois : Livre, départ 006, report 014 ; dollar, départ 003, report pair. — Deux mois : Livre, départ 009, report 021 ; dollar, départ 005, report pair. — Trois mois : Livre, départ 012, report 028 ; dollar, départ 006, report pair.

Minet Fres 6, r. des Manneliers
LILLE - Tailleurs-Chemisiers (Tél. 63.25)
Pardessus mesures, Pardessus tout faits pour hommes, jeunes gens, enfants. 320

ÉTATS-CIVILS

ROUBAIX. — Naissances. — Roger Meirhaeghe, rue de l'Ermitage, 82. — Marie-Louise Dusoulier, rue de Lille, 42, à Hem, rue boulevard de Cambrai, 60.

Jean Fournié, rue et impasse Barbe d'Or, cour Courteis, 7. — Renée Delfosse, rue Delaepaul, 239. — André Muller, rue de la Barbe d'Or, 9.

VOITURES D'ENFANTS en tous genres. R. HEIRMAN, fabricant-spécialiste, 31, place la République, CROIX (près Eglise St-Martin)

Publications de mariages. — Léon Barbieux, décolleteur, rue Jules-Guesde, 380 et Georgette Lepers, retordeuse, rue Archimède, cour Cliquet, 4.

Edmond Vermeux, tisserand à Tourcoing, et Madeleine Detroy, piqûrière, rue de Maubeuge, fort Loridan, 43. — Julien Dericq, teinturier à Wattrelos et Julia Robillart, bobineuse, boulevard de Mulhouse, 231.

Décès. — Marie Chotteau, 71 ans, rue d'Hem, 69. — Eugénie Bécue, 68 ans, boulevard Montesquieu, 3.

Paul Papin, 55 ans, rue de l'Ommelet, 181. — Marie Brocquez, 65 ans, rue de la Barbe d'Or, cour Thérin. — Jules Droules, 61 ans, rue des Longues Haies, 66.

WASQUEHAL. — Naissance. — André Deffrennes, rue Carpeaux, 23.

MOUVAUX. — Naissances. — Jean Verkinder, rue du Congo, 313. — Marcel Samin, rue Rouget de l'Isle. — Anne Dervaux, boulevard de la Marne, 11.

Décès. — Paul Prouvost, 38, rue Mirabeau.

— André Colette, 2 ans, rue du Congo, 295.

WATTRELOS. — Publications de mariages. — André Dujardin, tisserand, rue du Nouveau-Monde, 73 et Olive Debode, soigneuse, rue du Nouveau Monde, 82. — Julien Dericq, teinturier, rue Félix Faure 53 et Julia Robillart, bobineuse, boulevard de Mulhouse, 231.

Décès. — Claude Desmulier, 4 jours, rue Thiers, 114. — Henri Delannoy, 67 ans, tisserand, rue Royale, 9. — Ernest Demoulin, 62 ans, mécanicien, rue de Calais, 11. — Charles Durinck, 85 ans, rue des Pollus. — Julie Meret, épouse Leroi, 80 ans, rue Leuridan Noclain, 18/2.

HEM. — Naissance. — René Delepau, rue Alexandre Ribot, 40.

Décès. — Fernand Dehaut, 34 ans, rue Jules Guesde, 366. — Florine Brassart, 81 ans, rue du Calvaire, au Passage à niveau.

TOURCOING. — Naissances. — Jean-Marie Forceville, rue du Général Dampierre, 11. — Noëlle Malard, rue Montyon, 47. — André Béart rue des Cinq Voies, 227. — Bernard Stien, rue de la Malcense, 81. — René Vandenhende, rue de Lodi, 20. — Henri Lecomte, rue Basse, impasse Catteau, 13.

CADEAUX DE NAISSANCES. — Pour vos achats voyez le beau choix de la **BIJOUTERIE DES FRANCS, 170, rue de Dunkerque, 35529**

Publications de mariages. — Paul Vandendorpe, commerçant, boulevard Descat, 326 et Marthe Rohart, piqûrière à Croix. — André Molthy, commerçant à Boulogne-sur-Mer et Marcelle Rasse, s.p., rue de la Croix-Rouge, 59.

Mariages. — Roger Darras, avocat stagiaire et Louise Callens, s.p. à Paris (15e). — Laurent Aerts, employé et Louise Arnould, s.p. à Roubaix.

AUTOS LUXE pour Noces, Baptêmes et autres. Debacq, 21, r. Dunkerque, Tg. T. 14.71. 24073

Décès. — Hermance Cuvelier, 75 ans, s.p., veuve Louis Lebrun, rue d'Havré, 8. — Pierre Dejaeghere, 1 jour, rue de la Rochelle, 82. — Jean Bulcsen, 90 ans, s.p., veuf Léonie Demeyere, rue d'Havré, 3. — André Adyns, 1 mois, rue de la Bourgogne, 32. — Basile Wassileff, 44 ans, mensalisier, rue Nationale, 122.

GASTON MINET
TAILLEUR
42, Rue de Paris - LILLE (Tél. 31.20)
MAISON FONDÉE EN 1845
AUCUNE SUCCURSALE 39614

NÉCROLOGIE

Aujourd'hui, mercredi 28 décembre 1932, funérailles de :

I. JUBAIX: Monsieur Francis Parenthou, 9 h. 30, église St-Sépulcre. — Madame Veuve Ceyx, 9 h. 30, Sacré-Cœur.

Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service solennels de

Monsieur Francis PARENTHOU

décédé à Roubaix, le 26 décembre 1932, dans la 13e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, lesquels auront lieu le mercredi 28 décembre 1932, à 9 h. 30, en l'église du Saint-Sépulcre, sa paroisse.

L'assemblée à la maison mortuaire, 20 bis, boulevard de Cambrai, à 9 h. 15.

La famille recevra les condoléances à la sortie de l'église.

Il ne sera pas envoyé de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

De la part de M. et Mme Louis Parenthou-Leman, ses parents, et de M. et Mme Léon Parenthou-Brasme, ses grands-parents. 96196d

Vous êtes priés d'assister aux Convoi, Services et Funérailles de

Maître Emile DERAM

Chanoine du Chapitre Cathédral de Lille
Membre du Tiers-Ordre de St-François
Ancien Curé-Doyen d'Hallluin

lesquels auront lieu le jeudi 29 décembre, à 9 h. 30, à la Basilique Cathédrale de N.-D. de la Treille. Réunion à la maison mortuaire, 21, rue Marais, à Lille, à 9 h. 15.

De la part de : Mme Ve Baillon-Deram, sa sœur; de ses neveux et nièces et de toute la famille; de Monseigneur le Doyen et de Messieurs les membres du Chapitre Cathédral de la Basilique de N.-D. de la Treille.

Un Service funèbre sera célébré à Halluin, en l'église Saint-Hilaire, le lundi 2 janvier, à 10 heures, les laudes à 9 h. 45.

Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Mme Veuve Auguste PAUWELS
née Marie CHOTTEAU

pieusement décédée à Roubaix, le 26 décembre 1932, dans sa 72me année, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 30 décembre 1932, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, sa paroisse.

L'assemblée à la maison mortuaire, 69, rue d'Hem, à 8 h. 45.

La famille recevra les condoléances à la sortie de l'église. 96234d

Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion de la mort de

Francis-Arthur-Léon MATAGNE

M. et Mme Arthur Matagne-Villaeys, M. et Mme Arthur Matagne-Montagne, M. et Mme Léon Villaeys-Vandenbogaerde, Mme Ve Joseph Villaeys-Roussel et toute la famille vous prient de trouver ici leurs remerciements reconnaissants.

Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Monsieur Paul FIX

Agent de Police

Epoux de Dame Julienne DEWAILLY

pieusement décédé accidentellement à Roubaix, le 26 décembre 1932, dans sa 28me année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mercredi 28 décembre, à 8 h. 30, en l'église Saint-Rédempteur.

L'assemblée à l'Hôpital « La Fraternité », à 8 h. 15. 105266

M. et Mme Jean Delbarre-Dardenne et toute la famille remercient les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Mme Veuve Edouard DELBARRE

ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 106404

La famille Taquet ne pouvant répondre aux nombreuses marques de sympathie que leur ont témoignées les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Monsieur l'Abbé William TAQUET

Curé du Sacré-Cœur à Mouvaux

ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances, les prie de trouver ici l'expression de leurs sentiments les plus vifs et les plus sincères.

L'Obit du mois de Monsieur le Curé sera célébré le jeudi 29 courant, à 10 h. 96145

Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service solennels de

M. Paul Prouvost-Masurel

pieusement décédé en son domicile, 33, rue Mirabeau, à Mouvaux, le 26 décembre 1932, dans sa 67me année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, lesquels auront lieu le vendredi 30 décembre, à dix heures et demie, en l'église Saint-Germain, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Mouvaux pour y être inhumé dans le caveau de famille.

L'assemblée à la chapelle d'attente à l'église, à dix heures un quart.

La famille recevra les condoléances après la cérémonie religieuse.

Les Matines et Laudes seront chantées en ladite église le jeudi 29 décembre, à dix-sept heures.

Ni fleurs, ni couronnes.

De la part de : Madame Paul Prouvost-Masurel, son épouse ; Monsieur et Madame Paul Prouvost-Crépy et leurs enfants, Monsieur et Madame Jean Barrois-Prouvost-Crépy et leurs enfants, Monsieur et Madame Jean Barrois-Prouvost et leurs enfants, ses enfants et petits-enfants et de toute la famille. — Il ne sera pas envoyé de faire-part, le présent avis en tenant lieu. 96233

NOS BUREAUX SONT FERMES LE DIMANCHE.

Le Gérant : Edmond Pascal.

Imp. du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue.

LE HAVRE — Prix en Francs aux 50 kilos						AMÉRIQUE					LIVERPOOL — Prix en Pences à la livre anglaise					SAKELS				UPPERS				NEW-YORK — Prix en cents		
Préc. Clôt.	10 h.	4 h.	H.		Préc. Clôt.	Ouvert	Clôt.	H.	B.	MOIS de livraison	Préc. Clôt.	Clôt.	H.	B.	Préc. Clôt.	Clôt.	H.	B.	Préc. Clôt.	Ouvert	11 h	Clôt.
3150	300	2150								Ventes disponible courant	6.77				6.56				5.85			
212	214	217	.5	..	4.84	..	..	..	..									.2				
207	209	211	.4	..	4.86	..	..	....	....	Janvier	6.83		..	..	6.50		..	..	5.68			
207	209	211	.4	..	4.87	..	..	....	....	Février	6.93		..	..	6.45		..	..	5.74			
208	212	212	.4	..	4.89	..	..	....	....	Mars	6.93		..	..	6.45		..	..	5.81	5.88	5.92	
208	212	212	.4	..	4.90	..	..	....	....	Avril	6.98		..	..	6.43		..	..	5.88			
210	214	213	.3	..	4.91	..	..	....	....	Mai	7.02		..	..	6.43		..	..	5.95	6.01	6.04	
211	215	214	.3	..	4.92	..	..	....	....	Juin	7.10		..	..	6.42		..	..	6.00			
212	216	215	.3	..	4.93	..	..	....	....	Juillet	7.10		..	..	6.42		..	..	6.06	6.15/16	6.15	
212	216	215	.3	..	4.94	..	..	....	....	Août	7.10		..	..	6.42		..	..	6.12			
214	218	217	.3	..	4.95	..	..	....	....	Septembre ..	7.20		..	..	6.42		..	..	6.18			
216	220	219	.3	..	4.96	..	..	....	....	Octobre	7.20		..	..	6.39		..	..	6.24	6.32/33	6.33	
216	220	219	.3	..	4.97	..	..	....	....	Novembre ..	7.22		..	..	6.38		..	..	—			
—	—	—	.3	..	4.99	..	..	....	....	Décembre ..	—		..	..	—		..	..				

MARCHÉS DES COTONS DU 27 DÉC. — WELD et Co.

Marché clos. — Marché clos.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 28 décembre 1932 — N° 20.

POUR ÊTRE RICHE

PAR JEANNE ANDÉ

On présenterait la chose aux héritiers de façon à ce qu'eux aussi sachent bien qu'ils ne sont pas sûrs de gagner. Je crois qu'ainsi nous les ferions taire.

En tout cas, c'est à tenter, et nous éviterions toutes les lenteurs, toutes les incertitudes de la procédure. Qu'en dites-vous, Madame ?

Colette affaissée, sans couleur au milieu de ses longs voiles, paraissait absente. Sa mère l'interrogea des yeux, elle n'obtint qu'un geste, qui équivalait à cette réponse :

— Fais comme tu l'entendras !

— Ma fille est trop lasse aujourd'hui pour décider chose aussi grave, affirma Mme de Mirman, permettez que nous en causions ensemble, je pense qu'un second voyage ne sera pas nécessaire et que nous pourrons vous envoyer par écrit, d'ici peu, le résultat de nos réflexions.

— Certainement, Madame, je ne ferai aucune démarche avant vos ordres, il est préférable, en effet, que vous vous consultiez.

Le notaire prononça encore quelques phrases graves et aimables, mais l'entretien n'ayant plus raison de continuer, elles se levèrent.

— Il nous reste à vous remercier, Maître, fit la mère. Les femmes connaissent généralement mal la procédure, nous, en particulier, avons vécu dans des milieux si opposés aux argumentations du Code que, plus que d'autres, nous avons besoin de conseils. Je ne m'attendais pas, en venant ici, à ce que le cas de ma fille fût si embrouillé, mais j'espère que votre habileté bien connue fera triompher ses droits.

Me Laforge s'inclina et, prenant tour à tour la main qu'elles lui tendaient, assura ses clientes de son entier dévouement.

Une fois dans la rue, celles-ci ne dirent à peu près rien, quoique marchant sans hâte vers la gare. Tout le mouvement parisien les laissait indifférentes.

En sortant de l'étude, Colette avait prononcé la phrase révélant son état d'âme : « Quand la guigne vous poursuit, il n'y a qu'à tendre le dos ». Dans le train, terrassée par une migraine, elle fit